

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1186

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016, a adopté le règlement n° 1186, intitulé : « **Amendement au règlement n° 1169 relatif à la tarification pour l'obtention de certificats, de permis et tout autre document dispensé par le service d'urbanisme de façon à ajouter à l'article 2, chapitre 2, le paragraphe 6 intitulé : « Infrastructures municipales ».**

L'objet de ce règlement vise à ajouter la tarification pour l'obtention d'un permis de coupe de bordure de rue.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12<sup>e</sup> jour  
du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 juillet 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
Ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier